Enquête trimestrielle sur les indicateurs des services

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call us at 1-800-665-3393.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1965, Chapitre S19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONN. RE.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Objectif de l'enquête

Cette enquête permet de recueillir les données financières requises pour établir des indicateurs trimestriels afin de produire des tendances nationales et régionales pour certaines industries de services.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucung façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseigne ments par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque d'adivulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statist qu. Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recentifis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignem, ints de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Ententes de partage de do mées

Afin de réduire le far l'eau des repondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partag de données avec des organismes statistiques provinciaux et le ritoriaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utilises uniquement à des fins statistiques. Les données partagées seront limit renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question. L'article 11 de la Loi sur la statistique prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciale et territoriaux qui ont l'autorisation légale de recueillir les mêmes ac. nées, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir esse, tiellement les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. L'article 12 de la Loi sur la statistique prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le guestionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

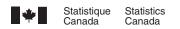
Retour du questionnaire

Veuillez télécopier le que tionnaire dûment rempli à Statistique Canada au 1-877-256-2370 dans les 14 prochains jours.

Si vous préfèrez n cevoir ce questionnaire électroniquement ou si vous avez besoin d'aide, téléphonez-nous au 1-800-665-3393 ou postez le tout à : Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration 150 promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

(Criminal table)								
B. ATTESTATION								
J'atteste que le renseignements fournis ici sont, autant que je sache, complets et exacts.								
Signataire autorisé :	Titre :			Date :	Année	Mois	Jour	
	0014			0015				
Nom de la personne à joindre pour des renseignements	Prénom :							
supplémentaires : (en lettres moulées)								
0026 ¹ M. ² Mme ³ Mlle	Nom de famille :							
Adresse électronique :			(WEB) de la compagnie :					
0018		0020						
Numéro de téléphone :	Poste :		Numéro de télécopieur :					
0017 , , _ , , , _	0027		0016					

5-3300-88.2: 2010-03-02 SQC/SER-425-75404





C. CHAMP D'OBSERVATION							
Cette enquête permet de recueillir des renseignements sur les unités commerciales dont l'activité peut être décrite comme suit : (Par « unité commerciale », on entend un niveau de l'entreprise pour lequel on tient des livres distincts sur les revenus, les dépenses et l'emploi.)							
Si vous n'avez aucune unité	commerciale dans l'industrie décrite ci-dessus, v	veuillez préciser la nature des activités de votre entreprise :					
D. RECETTES							
Emplacement des unités commerciales pour le champ	Revenu trimestriel Dollars canadiens	Instructions de déclaration :					
d'observation de l'industrie 1. Terre-Neuve-et-Labrador	(dollars seulement)	Pour le trimestre la diqué, veuillez déclarer le revenu trimestriél to al découlant des opérations des unités					
2. Île-du-Prince-Édouard	1011	comprerciales Jont l'activité est décrite dans la section C (Champ d'observation). • La répartition par province et territoire doit se faire selo. l'emplacement réel des unités commerciales, indipendamment de l'endroit où se trouvent les clients. Elle doit inclure le revenu intérieur ainsi que le revenu des exportations.					
3. Nouvelle-Écosse	1012						
4. Nouveau-Brunswick	1013						
5. Québec	1024	 Veuillez déclarer uniquement les données relatives aux unités commerciales situées au Canada. Veuillez exclure les filiales à l'étranger. 					
6. Ontario	1035	Les estimations sont acceptées.					
7. Manitoba	1046	Inclure : • ventes de produits et services après déduction des					
8. Saskatchewan	1047	remises et des retours • revenus de location et de crédit-bail					
9. Alberta	1048	 commissions, frais, droits d'entrée redevances, droits, revenus de contrats de licence 					
10. Colombie-Britannique	1060	et redevances de franchisage • transferts en provenance du siège social ou					
11. Yukon		d'autres unités commerciales de votre entreprise Exclure :					
12. Territoires du Nord-Ouest	1061	TPS, TVH, TVP, et toutes autres taxes de vente revenus de placements, dividendes, intérêts					
13. Nunavut	1,99	 gains extraordinaires et postes non récurrents ventes à l'intérieur de l'entreprise éliminée par 					
14. Canada (somme de 1 à 13)	ויסט	une fusion					
Facteurs à l'origine de char Veuillez indique la (les) raiso	ngements majeurs dans les données déclarée on(s) ci-dessous : 0031	es par rapport au trimestre précédent					
aucun changement signi	ificatif ² exploitation saisonnière ³ fer	rmeture temporaire 4 arrêt définitif de l'exploitation					
⁵ changement de propriéta	aire ⁶ conjoncture économique (veuillez p	préciser) : 0032					
E. COMMENTAIRES							
9913							
9914							
9915							
9916							